

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015

Présents : Gabrielle ENSMINGER, Philippe GARTISER, Madeleine HEITMANN, Christian HUFFSCHMITT, Richard KIEFFER, Jean-Charles LAMBERT, Marie-Claude LEMMEL, François LUTZ, Jean-Marc REINMANN, Andrée VOITURIER.

Excusés : Isabelle BOFF, Véronique HEIM, Laurent HENRY, Patricia TENAILLEAU.

Absent : Claude SCHMID.

PRIMES POUR LES EMPLOIS AIDÉS

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'octroyer une prime aux agents en contrat aidé ;

CHARGE M. le Maire d'émettre les mandats de paiement sur la période de paie de juillet 2015.

GRATIFICATION D'UNE STAGIAIRE

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'octroyer une gratification à Mlle Céline RUSCHER, stagiaire au secrétariat de mairie pendant 4 semaines réparties sur l'année 2015.

CHARGE M. le Maire d'émettre le mandat de paiement dès la fin du stage.

SUBVENTION ECOLES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer des subventions de fonctionnement aux associations comme suit :

- USEP le Petit Pont : 540 €
- OCCE-67 C.S 596 école maternelle : 350 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

ORGANISATION DES N.A.P. ET AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

M. le Maire informe le Conseil Municipal :

- qu'il est possible de faire une convention de mandat avec les Champs d'Escale pour l'organisation des nouvelles activités péri-éducatives. Cette convention permettrait également l'encaissement des recettes directement par les Champs d'Escale.
- que suite à une demande de mise en disponibilité d'une ATSEM, il convient de modifier les horaires de l'agent communal mis à disposition aux Champs d'Escale, en ce sens que l'agent exercera ses fonctions à raison de 6,8/35^{ème} pour le compte des Champs d'Escale à partir du 1^{er} septembre 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CHARGE M. le Maire :

- d'établir une convention de mandat avec les Champs d'Escale pour l'organisation et la gestion des N.A.P à partir de septembre 2015
- d'établir l'avenant à la convention de mise à disposition de personnel avec les Champs d'Escale, qui prendra effet au 1^{er} septembre 2015

DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de procéder au virement de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2015 :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses :

Chapitre	Article	Montant
20 : Immobilisations incorporelles	2051 : Concessions et droits similaires	7 850,00 €

- Recettes :

Chapitre	Article	Montant
10 : Dotations, fonds divers et réserves	10226 : Taxe d'aménagement	7 850,00 €

CRÉATION D'UN COMITÉ CONSULTATIF POUR LE BILINGUISME ET LES LANGUES RÉGIONALES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE la création d'un comité consultatif pour le bilinguisme et les langues régionales ;

NOMME comme membres de ce comité les personnes suivantes :

- M. Jean-Charles LAMBERT,
- M. Jean-Marc REINMANN
- Mme Myriam ADLOFF,
- M. Jean-Daniel ZETER
- Mme Gabrielle ENSMINGER
- Mme Muriel MULLER,
- M. Pierre LOMMELE,
- Mme Andrée VOITURIER
- M. Albert LORENTZ,

LOTISSEMENT DE LA COUR D'AUTEUIL : SERVITUDE DE PASSAGE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'instaurer une servitude de passage sur la partie du chemin rural situé le long de la route du Kochersberg, desservant le lotissement de la Cour d'Auteuil ;

PRÉCISE que cette servitude est consentie moyennant une indemnité d'un euro symbolique ;

DIT que les frais d'entretien de l'emprise de la servitude incomberont aux copropriétaires ;

DONNE tous pouvoirs à M. le Maire à l'effet de signer l'acte authentique de constitution de cette servitude.

ACQUISITION PARCELLE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les conditions générales d'intervention de l'EPF d'Alsace régies par les articles L. 324-1 à 324-9 du code de l'urbanisme et, en particulier, les modalités de portage, de rachat du bien et les conditions financières précisées dans le règlement intérieur de l'EPF d'Alsace, approuvé par le Conseil d'Administration dudit Etablissement ;

DEMANDE à l'EPF d'Alsace d'acquérir et de porter une parcelle de terrain, cadastrée section 2, n°18, d'une emprise foncière de 8,02 ares au lieudit Village.

APPROUVE les dispositions du projet de convention de portage foncier annexé à la présente délibération et autorise M. le Maire à signer ladite convention nécessaire à l'application de la présente délibération, sous réserve de l'accord du Conseil d'Administration de l'EPF d'Alsace.

PLU I

Monsieur le maire à présenter au conseil municipal un diaporama sur le PLUI.

La majorité du conseil municipal se montre favorable à un transfert de compétence du PLU à la com com.

RENOVATION DES COURTS EXTERIEURS DE TENNIS

M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'avis donné par la commission d'appels d'offres dans le cadre du projet de rénovation des deux courts de tennis extérieurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'avis de la C.A.O. et accepte le devis de la société COTENNIS pour un montant de 50 622.00 € H.T. (soit 60 746.40 € TTC) ;

SOLLICITE toutes les aides financières auxquelles la commune peut prétendre ;

DIT QUE le Tennis Club de Stutzheim-Offenheim remboursera à la commune 50 % du montant H.T. des travaux ;

AUTORISE M. le Maire à signer tous actes et document afférents à ce projet.

REMBOURSEMENT DU PANNEAU D'AFFICHAGE DE SCORES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE le remboursement par la Klamm de la somme de 996,66 €, correspondant au montant hors taxe de l'achat d'un panneau d'affichage de scores ;

PRÉCISE que ce montant est prévu au budget primitif de l'exercice 2015 ;

CHARGE M. le Maire d'émettre le titre correspondant.